



FEDERATION CONGOLAISE DES JEUX  
D'ECHECS

Affiliée à la FIDE & à l'AIDEF



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE  
DU 18 JANVIER 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-huitième jour du mois de janvier, s'est tenue à Kinshasa, à l'hôtel O'bwira, située au numéro 12, de l'Avenue de l'Avenir, dans la Commune de Ngaliema, l'Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération Congolaise de Jeu d'Echecs, FECOJEC en sigle.

Y ont pris part :

1. Dr Michel MPUNGA, Président intérimaire de la FECOJEC ; *Michel Mpunga*
2. Madame Bernardine ESUNGI, Présidente de la ligue de Kinshasa ; *Bernardine Esungi*
3. Monsieur Willy MIMBASA, Maître FIDE *Willy Mimbasa*
4. Monsieur Alphonse ZUKA ; *P.O. Zuka*
5. Monsieur Jean Claude SUNGULULU ; *J.C. Sungululu*
6. Monsieur Eustache KAZADI ; *Eustache Kazadi*
7. Monsieur Ben MULUMBA ; *P.O. Mulumba*
8. Monsieur Djo LUMBU ; *Djo Lumbu*
9. Christopher BINANA ; *Christopher Binana*
10. Monsieur Yves De Bilöez ; *P.O. Bilöez*
11. Monsieur Gaëtan MAKUWA ; *P.O. Makuwa*
12. Monsieur Junior BUKASA ; *P.O. Bukasa*
13. Dr Israël KITONDO ; *P.O. Kitondo*
14. Monsieur Déo TUMBA ; *P.O. Tumba*
15. Monsieur Josué BASHIGE ; *P.O. Bashige* ALEXIS
16. Monsieur David OMOKOKO ; *David Omokoko*
17. Monsieur Mersei DODI ; *Mersei Dodi*
18. Monsieur ~~Pascal~~ MAHESHE ~~PATRICK~~ *Patrick Maheshe*
19. Madame Déborah BONGONDA ; *Déborah Bongonda*
20. Monsieur Josué KANDA ; *Josué Kanda*
21. Monsieur Alain SHWEKA ; *Alain Shweka*
22. Monsieur Gabriel LUKENGU ; *Gabriel Lukengu*
23. Monsieur Daniel SANGI ; *P.O. Sangi*
24. Monsieur Alexis KANYINDA ; *Alexis Kanyinda*
25. Monsieur Isaac MBAYO ; *Isaac Mbayo*
- ✓ 26. Madame Hatty KISITA ; *Hatty Kisita*
- ✓ 27. Madame Joyce KISITA ; *Joyce Kisita*
28. Monsieur Eddy MASIALA ; *P.O. Masiala*

29. Monsieur Olivier KASONGO ;
30. Monsieur Joseph NKONGOLO ;
31. Monsieur Yann-Arthur CIPICIK.



Monsieur *Yann-Arthur CIPICIK* est désigné en qualité de Président de séance.

Il a rappelé que l'Assemblée Générale devra statuer sur l'ordre du jour suivant :

0. Examen de l'ordre du jour ;
1. Liste des clubs affiliés à la FECOJEC ;
2. Liste des ligues de la FECOJEC ;
3. Adoption des statuts actualisés de la FECOJEC ;
4. Élections du Président de la FECOJEC ;
5. Divers.

Après échanges et considérations, l'ordre du jour tel que présenté a été adopté à l'unanimité.

Le Président de séance est alors passé au point 1 de l'ordre du jour.

### 1. Liste des clubs affiliés à la FECOJEC

Le Président de séance, par appel nominatif, a procédé à la lecture de la liste des clubs affiliés à la FECOJEC à ce jour. Il s'agit des clubs :

1. Chess Club Lemba ;
2. Chess Club Les Élus de Matete ;
3. Chess Club Motel FIKIN ;
4. OG7 ;
5. Chess Club Kasa vubu ;
6. Chess Club Kin Vision ;
7. Yolo Chess ;
8. Club de l'UNIKIN ;
9. Ubuntu Chess Club ;
10. Club FORESCOM ;
11. Club les Échéphiles de Lubumbashi (les Élus) ;
12. Club de la Ligue des Échecs du Haut-Katanga ;
13. Université Nouvelle Horizon ;
14. Plateforme Alilac ;
15. Zuka Chess ;
16. SOGA club Chess ;
17. Heshima Chess Club ;
18. Chess Club Lualaba ;
19. Chess Club Kasai Oriental.

Il est ensuite passé au point 2 de l'ordre du jour.

### 2. Liste des ligues de la FECOJEC

La FECOJEC compte à ce jour 6 ligues dont :

1. La ligue de Kinshasa ;

OB. J. B. A. M. H. S. K.





hiérarchisée, c'est-à-dire partant des clubs en passant par les ligues jusqu'à la Fédération. D'autres voix ont même ajouté que, tout en gardant le montant de la cotisation annuelle des membres tel que proposé ci-haut, on pourrait appliquer aussi une cotisation des clubs et des ligues.

- Toujours dans les divers, il a été rappelé le décès de notre regretté confrère **Godet SISSA** ainsi que la poursuite des cotisations pour l'assistance de la famille du défunt et la veuve. Les contributions devant être remises à Maître **Willy MIMBASA**.

Débutée à 17 heures, la séance a pris fin à 18h10'. Après la lecture du PV par le Président de séance, l'Assemblée a décidé que le PV définitif, tout en restant fidèle à celui qui a été lu, devra être publié sur les plate-forme de la FECOJEC pour validation par les différents participants.

*Président séance*

**Yann-Arthur CIPICIK**

*Président sortant*

**Dr Michel MPUNGA**

*Président entrant*

**Olivier KASONGO**

CB



Division Provinciale de la Justice  
Office Notarial de Lukunga  
- MF -

**ACTE NOTARIE**



L'an **deux mil vingt-cinq**, le **dix-neuvième** jour du mois de **mars** \*\*\*\*\*  
Nous soussignés, **NYEMBO FATUMA Marie**, Notaire de District de Lukunga, Ville de Kinshasa et  
y résidant, certifions que le **Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 08 Janvier  
2025 de l'Asbl dénommée «FEDERATION CONGOLAISE DE JEU D'ECHECS» en sigle  
FECOJEC, du 18 janvier 2025**, dont les clauses sont ci-dessus insérées nous ont été présentés  
ce jour à Kinshasa par : \*\*\*\*\*

**Monsieur KASONGO KAZADI Olivier**, résidant à Kinshasa, au n°07 de l'avenue Colonel Ebeya,  
**Quartier Révolution dans la Commune de la GOMBE.** \*\*\*\*\*

Comparaissant en personne en présence de Mesdames **BUKA MALONDA Clélie** et **MULIMBI  
MUYANGU Maddy**, Agents de l'Administration, résidant tous deux à Kinshasa, témoins  
instrumentaires à ce requis réunissant les conditions exigées par la loi ; \*\*\*\*\*

Lecture du contenu de l'acte susdit a été faite par Nous Notaire au comparant et aux témoins ; \*\*\*\*

Le comparant préqualifié a déclaré devant Nous et en présence desdits témoins que l'acte susdit  
tel qu'il est dressé renferme bien l'expression de leur volonté, qu'ils sont seuls responsables de  
toute contestations pouvant naître de l'exécution de l'acte précité sans évoquer la complicité de  
l'Office Notarial ainsi que celle du Notaire ; \*\*\*\*\*

En foi de quoi le présent acte a été signé par Nous Notaire, le comparant et les témoins revêtu du  
sceau de l'Office Notarial de District de Lukunga, Ville de Kinshasa. \*\*\*\*\*

SIGNATURE DU COMPARANT

**KASONGO KAZADI Olivier**

SIGNATURE DU NOTAIRE

**NYEMBO FATUMA Marie**

SIGNATURES DES TEMOINS

**BUKA MALONDA Clélie**

**MULIMBI MUYANGU Maddy**

**DROITS PERCUS : Frais d'acte : 28.200,00 FC** \*\*\*\*\*

Suivant quittance n°0000500 en date de ce jour \*\*\*\*\*

**ENREGISTRE** par nous soussignés ce **dix-neuf mars** de \*\*\*\*\*

l'an **deux mil vingt-cinq** à l'Office Notarial de District de Lukunga, Ville de Kinshasa \*\*\*\*\*

Sous le numéro **103.634** Folio **196 – 200** Volume **MMLXLIII** \*\*\*\*\*

LE NOTAIRE

**NYEMBO FATUMA Marie**

Pour expédition certifiée conforme \*\*\*\*\*

Coût : **22.000 FC** \*\*\*\*\*

Kinshasa, le **19 mars 2025.** \*\*\*\*\*

LE NOTAIRE

**NYEMBO FATUMA Marie**



04508828